

# COMMUNE DE MARCHASTEL

## Présentation du Budget Primitif 2017

**1- Cadre général du budget :** le budget a été présenté et voté le vendredi 14 avril. Il a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui a suivi la présentation du compte administratif le vendredi 17 février. Ce débat d'orientation budgétaire a fait ressortir les points suivants :

- Un réseau routier en état satisfaisant ne nécessitant pas d'investissement sur les axes principaux et permettant de se pencher, pour un coût mesuré, sur des projets passant au second plan d'ordinaire
- Un projet de rénovation de l'église qui présente des défauts de structure. Ce projet retient l'attention du Conseil Municipal depuis 2 ans. Une étude avec un architecte du patrimoine est engagée sur les conseils de l'Architecte des Bâtiments de France. Une réserve financière, tirée des exercices 2015, 2016 a été constituée pour réaliser les travaux de réhabilitation dont certains, minimes, débiteront dès 2017, l'essentiel se fera en 2018.

Le budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement
- De poursuivre des investissements, notamment avec la programmation d'une tranche de travaux de voirie sur des secteurs non prioritaires (VC La Martine, VC Soubrevèze) ou des secteurs endommagés durant l'hiver (Falgères, La Gazonne, Maziniargues)
- De préserver la capacité d'autofinancement de l'opération « rénovation de l'église » dégagée par les exercices 2015, 2016 (140 000 €)

**2- Section de fonctionnement :** elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

**A- Les recettes de fonctionnement,** pour notre commune, correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux (taxe d'habitation, impôts foncier bâti et non bâti), des dotations versées par l'Etat, des recettes propres à la commune (loyers, ventes d'herbe...) et à diverses subventions.

- la **Dotatlon Globale de Fonctionnement (DGF)** : principale dotation, apportée par l'Etat, elle est en baisse continue depuis plusieurs années :

2013	2014	2015	2016	2017	Perte cumulée de recettes en 5 années
92 515 €	90 635 €	86 721€	82 691 €	81 305 €	
	- 1 880 €	- 5 794 €	- 9 824 €	- 11 210 €	- 28 708 €

En 5 années, nous avons perdu 28 708 € de recettes alors que nos charges n'ont, elles, pas baissé. L'ensemble des dotations de l'Etat représente 109 686 €.

- **les impôts locaux** : les taux d'imposition concernant la taxe d'habitation, les taxes foncières (bâti et non bâti) n'augmentent pas. Le produit attendu de cette imposition est de 65 270 €.

- **les recettes propres** (ventes, redevances) : elles s'élèveront à 2 176 € auxquels il faut rajouter les locations des logements de la commune, soit 6 470 €.

- il faut rajouter à ces recettes de fonctionnement **l'excédent de l'exercice 2016** reporté en 2017 : il représente 147 107,14 €.

#### B- les dépenses de fonctionnement :

Il y a 2 grands postes dans les dépenses de fonctionnement :

- **Les charges à caractère général** : elles représentent les dépenses courantes d'entretien des bâtiments, du matériel, des routes (élagage, bouchage de trous, curage de fossés) l'eau, l'électricité. Tous ces postes représentent 81 121 €.

- **charges de personnel** : la commune compte 2 employés à temps non complet : un agent communal (30 heures) et une secrétaire de mairie (7 heures). Salaires et charges représentent 36 791 €. Elles représentent 25,9 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- **Les charges financières** sont uniquement constituées par le paiement des intérêts de l'emprunt effectué pour l'opération Cœur de Village : 2 092 €.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	89 275,00		
Personnel	36 791,00	Recettes des services	2 176,00
Autres charges gestion courante	16 650,00	Impôts, taxes	65 270,00
Dépenses financières	2 092,00	Dotations	109 686,00
Autres dépenses	4 762,00	Autres recettes gestion courante	6 470,00
Imprévus	511,14		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>141 927,14</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>183 602,00</b>
Ecriture d'ordre entre sections	2782,00	Excédent brut reporté	147 107,14
Virement à section d'investissement	186 000,00		
<b>Total général</b>	<b>330 709,14</b>	<b>Total général</b>	<b>330 709,14</b>

La somme de 186 000 €, reportée en section d'investissement, permet d'alimenter l'autofinancement des opérations d'investissement.

**3- le budget d'investissement** : il prépare l'avenir de la commune, ce sont des actions dont l'effet se fait sentir à moyen et long terme.

**A- Recettes d'investissement :** la part des recettes venant de l'Etat, la Région ou le Département pour les investissements courants d'une petite commune sont restreints maintenant. Le Département reste notre partenaire unique pour la voirie, investissement récurrent, surtout en zone de montagne : 9 473 € attendus en 2017. Pour les opérations de rénovation de patrimoine (église de Marchastel), l'Etat, la Région, le Département sont partenaires. Ils seront sollicités dès que l'architecte du patrimoine aura rendu son travail, en mai.

**B- Dépenses d'investissement :** 4 postes sont concernés dans cette section :

- Remboursement du capital de la dette : l'emprunt « Cœur de Village » de 150 000 € en 2009 s'arrêtera en 2019. Cette année, nous rembourserons **16 006 €**.
- L'église : une provision de **100 000€** est déjà inscrite pour l'autofinancement de l'opération. Elle provient du travail de rigueur budgétaire des années précédentes.
- Renouvellement des lampes à mercure de l'éclairage public : chaque année, l'éclairage public consomme 3 500€ d'électricité. Il faut investir sur des ampoules durables de faible consommation pour faire des économies d'énergie et financières. **2 070€** sont inscrits au budget.
- Travaux sur bâtiments : la mairie à un patrimoine immobilier à entretenir, à aménager. **14 062€** sont inscrits à cet effet.
- Enfin, un investissement permanent et essentiel, la réfection des chaussées. La voirie est un investissement nécessaire mais lourd chaque année. Cette année, les voies communales 4b (La Martine), 7 (Soubrevèze) et des travaux ponctuels de rénovation et sécurisation sont prévus à Falgères, La Gazonne, Maziniargues. La somme de **75 000€** est inscrite.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde investissement	37 408,15	Virement section fonctionnement	186 000,00
Remboursement emprunt	16 006,00	FCTVA	8 883,00
Travaux : église mairie	100 000,00 14 062,00	Excédent capitalisé	38 854,74
Voirie	75 000,00	Subvention	9 473,00
Lampes à mercure	2 070,00	Ecriture d'ordre entre sections	2 782,00
Restes à réaliser	1 446,59		
<b>Total général</b>	<b>145 992,74</b>	<b>Total général</b>	<b>245 992,74</b>

#### 4- Synthèse :

##### Principaux ratios

Potentiel fiscal et financier : Fiscal : 63 899 €    Financier : 154 421 €

Valeurs par hab(population DGF) : 257,66 €

Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate : 473,97 €

1. Dépenses réelles de fonctionnement/population : 616 € / hab
2. Produit des impositions directes/population : 323 € / hab
3. Recettes réelles de fonctionnement/population : 1 117 € / hab
4. Dépenses d'équipement brut/population : 1 412 € / hab
5. Encours de dette/population : 93 € / hab
6. DGF/population : 582 € / hab

Population totale (recensement INSEE) : 169  
 Nombre de résidences secondaires : 78

### PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

#### FONCTIONNEMENT

	dépenses	recettes
<b>Crédits votés</b>	330 709,14	183 602,00
<b>Restes à réaliser</b>		
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	(si déficit)	(si excédent) 147 107,14
<b>Total fonctionnement</b>	330 709,14	330 709,14

#### INVESTISSEMENT

	dépenses	recettes
<b>Crédits votés</b>	207 138,00	245 992,14
<b>Restes à réaliser</b>	1 446,55	0,00
<b>Solde d'exécution</b>	37 408,19	
<b>Total investissement</b>	245 992,74	245 992,74
<b>Total du budget</b>	<b>576 701,88</b>	<b>576 701,88</b>

Marchastel, le 14 avril 2017

Le Maire

